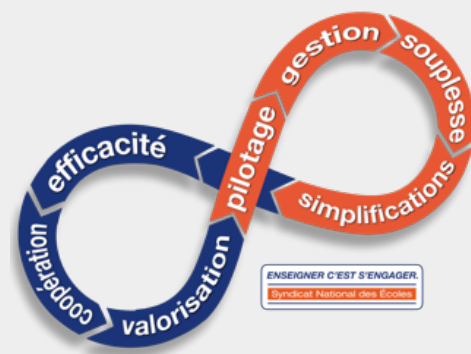


# Sixième atelier : Gouvernance des écoles et des établissements

Président : Bénédicte Durand

Secrétaire général : Nadette Fauvin

**Objectifs :** Quelles gouvernances des écoles et des établissements pour mobiliser, faire converger et développer les compétences individuelles et collectives au sein de la communauté éducative, assurer un climat scolaire serein, partager une vision commune et des éléments communs de réponse pour la réussite de chaque élève ? Avec qui et avec quels outils ?



## **Intervenants extérieurs :**

Christine Musselin (directrice recherche CNRS) - Anne Barère (sociologue éducation) - Béatrice Gille (présidente du Conseil d'Évaluation de l'École)

## Les propositions du SNE

*Parfois reprises par d'autres participants, elles ont été votées et validées par les membres de l'atelier.*

**Donner aux directeurs un véritable statut** leur conférant une autorité décisionnelle et fonctionnelle (ce statut pourrait être donné sans statut juridique pour l'école).

- **Renforcer le conseil d'école** comme levier de l'expression du pilotage par l'équipe autour du directeur, en donnant plus de pouvoir délibératif au conseil d'école.
- **Donner l'autonomie totale des 108h (découpage horaire, contenus) au directeur**, en fonction du projet d'école et des décisions du conseil d'école (et sortir de la simple délégation des compétences pour l'organisation des 108H).
- **Permettre aux enseignants d'avoir des décharges incluses dans le service** pour leur permettre de participer à la gouvernance de l'école dans le premier degré.
- **Étendre la possibilité de recrutement de postes à profil** dans le premier degré (mouvement intra-départemental : définir certains postes en adéquation avec les projets d'école particuliers, associer le directeur au recrutement).
- **Mettre à disposition des temps de partage et de travail collectif inclus dans le temps de travail** et des espaces dédiés.
- **Proposer une formation plus adaptée, professionnalisante, sur le temps de travail**, à partir des besoins individuels et collectifs (en lien avec la gouvernance et les projets d'école) ; proposition d'une formation entre pairs.
- **Développer la formation à la gouvernance, notamment pour les directeurs d'école** ; formation au pilotage des 108h dans le cadre de l'autonomie attribuée.
- **Réviser le PPCR** : mieux valoriser l'ensemble de la carrière, ne pas pérenniser l'avis pour l'accès à la HC, cesser de subir les quotas qui ne permettent pas de récompenser les efforts de tous.
- **Reconnaître les compétences des professeurs** impliqués dans des missions de gouvernance par la validation des acquis de l'expérience, par liste d'aptitude, par prise en compte dans la préparation aux concours et facilité d'accès aux études universitaires.

Laurent Hoefman  
Président